

La phase 1 en D3 a vu 24 équipes en D3 et la possibilité à chaque équipe de disputer 7 rencontres hors journée des titres.

L'inscription de 26 équipes en phase 2 nous amène à 4 poules de 6 ou 7 équipes et la possibilité de disputer 5 ou 6 rencontres.

Afin d'optimiser le nombre de rencontres dans une division où on rencontre beaucoup de jeunes motivés nous proposons une série de rencontres complémentaires permettant à toutes les équipes de disputer 7 rencontres.

Ces rencontres seront regroupées dans une feuille appelée D3 complémentaire (voir feuille ci-jointe) et l'ensemble des équipes de D3 feront une ou deux rencontres.

Quelques éléments de réponses aux questions qui pourraient se poser :

- Les rencontres sont officielles et se jouent aux mêmes dates que le championnat départemental classique : les joueurs gagnent ou perdent des points au niveau individuel mais le résultat des rencontres n'a aucune incidence sur le classement des équipes dans leurs poules respectives
- La commission sportive n'a pas géré les horaires des rencontres complémentaires et le club qui reçoit devra rapidement préciser si l'horaire de 18H00 prévu n'est pas correct.
- Les rencontres complémentaires concernent toutes les équipes exemptes pour une journée des poules D3-1 à D3-4. Les équipes exemptes se jouent entre elles mais jamais avec une équipe de la même poule.
- Les rencontres sont gérées par Girpe de manière identique aux poules D3-1 à D3-4 mais seuls les numéros de journée sont différents. Ainsi la journée 13 pour la 1ere journée de 2eme phase deviendra 23 pour les rencontres complémentaires et 19 deviendra 29 pour la 7eme journée.
- Nous avons essayé dans la mesure du possible de conserver les équipes prévues à domicile et à l'extérieur des poules D3-1 à D3-4 pour les rencontres de D3 complémentaire. En cas d'impossibilité du club qui reçoit, il est possible d'inverser le lieu de la rencontre sur demande
- **Ces rencontres n'ont pas un caractère obligatoire car hors règlement et ainsi il n'y aura pas d'amende sur les forfaits ou annulations. Il faut alors prévenir Jacques Brulé et le club concerné au moins 10 jours à l'avance de l'annulation de la rencontre.** Toutefois, le but étant de faire jouer les pongistes et en particulier les jeunes, la commission sportive sera attentive au nombre de rencontres annulées et pourra en tirer des conséquences sur son renouvellement pour les saisons suivantes
- Pas de brulage dans ces rencontres : ainsi un joueur brulé d'une autre équipe pourra jouer sans incidence de brulage. Il faudra bien évidemment qu'il ne joue pas dans une autre équipe en division départementale ou régionale le même week-end.
- Le brulage reste valable dans les divisions D3-1 à D3-4 et cela signifie que l'équipe (ou le club) devra remplir comme habituellement la feuille de rencontre contre exempt de la poule concernée avec des joueurs qui pourront être ceux de l'équipe qui joue la rencontre complémentaire ou pas. Il faudra donc remonter 2 feuilles de rencontre depuis Girpe vers SPID V2. C'est le club qui reçoit qui remonte la FdM D3 complémentaire et chaque club remonte la fdM contre exempt des poules D3-1 à D3-4. En cas de non remontée des fdM contre exempt des poules D3-1 à D3-4, la commission sportive considérera que c'est l'équipe qui a joué en D3 complémentaire avec les conséquences de brulage ultérieures qui pourraient en découler.

Bonne journée